

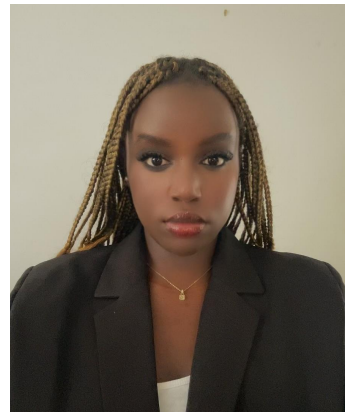
COMITÉ: OIT - Conditions de travail

PROBLÉMATIQUE: Comment garantir aux travailleurs des milieux de l'art et du divertissement une protection face aux risques physiques, psychosociaux et à la précarité des emplois ?

PRÉSIDENTS : Harriet Onyango Wright, Grégoire Oury, Said Zamora Inzunza

PRESENTATION DE LA PRESIDENTE

Bonjour chers délégués ! Je m'appelle Harriet Wright Onyango. J'ai 17 ans et je viens à la fois du Kenya et d'Ouganda. Étudiante dans la section internationale anglaise au Lycée international de Ferney-Voltaire, j'ai vécu en France pendant la quasi-totalité de ma vie, tout en étant née au Kenya. Je suis également polyglotte et j'aime apprendre de nouvelles langues (anglais, français, swahili, espagnol et coréen). J'aime aussi tout ce qui touche à la musique, comme le chant et la danse. Je fais partie du MUN depuis deux ans maintenant, dans les postes de déléguée puis traductrice.



Cette année, notre comité se concentrera sur les conditions de travail. Cela concerne le traitement des travailleurs en termes de protection sociale, d'égalité salariale entre les sexes, de droit à la reconversion, de précarité de l'emploi, de santé psychosociale, mentale et physique. Des conditions équitables garantissent la dignité, la sécurité et la justice, tandis que des conditions médiocres favorisent l'exploitation et les abus.

J'attends avec impatience la conférence de janvier, où nous aurons l'occasion de nous réunir et de travailler ensemble à la recherche de solutions qui protègent les individus face à des conditions de travail dangereuses.

MOTS-CLÉS

Freelances/travailleurs indépendants: personnes qui travaillent sur des projets à court terme ou des projets sans contrat à long terme

Protections sociales: droits légaux qui garantissent des conditions de travail équitables, la stabilité de l'emploi et des avantages sociaux.

Tiers intermédiaires : agences ou plateformes qui embauchent des artistes mais qui ne leur offrent pas nécessairement une protection juridique complète.

Burnout: fatigue extrême et épuisement émotionnel causés par un stress prolongé et un surmenage.

Cascades: actions physiques dangereuses réalisées par des acteurs, impliquant souvent un risque de blessure si elles ne sont pas effectuées en toute sécurité.

APERCU GENERAL

1. Quels sont les risques physiques ?

Les travailleurs du secteur des arts et du divertissement sont exposés à divers risques physiques en raison de la nature de leur environnement, de leurs équipements et des exigences liées à leur travail.

Milieus de travail dangereux

Les artistes de scène se retrouvent souvent dans des environnements imprévisibles et non conventionnels, tels que des scènes de théâtre, des lieux en plein air ou des plateaux de tournage animés, où la sécurité n'est pas toujours une priorité. Ces lieux peuvent présenter des dangers extrêmes, qu'il s'agisse de sols glissants ou irréguliers, d'une mauvaise visibilité ou d'infrastructures d'urgence insuffisantes. La configuration physique oblige souvent les équipes à déplacer des appareils lourds ou des éclairages à grande hauteur, souvent sans harnais ni équipement de protection essentiels. De plus, le bruit et l'exposition à des produits chimiques tels que les résines, les peintures/verniss/poussières provenant de matériaux toxiques, etc. peuvent jouer un rôle important. Dans de telles conditions, une simple négligence peut entraîner des

blessures graves, ce qui montre la nécessité urgente de renforcer les exigences en matière de protection sur les lieux de travail innovants.

Blessures dues à des mouvements répétitifs

Les artistes tels que les danseurs, les musiciens et les artistes de cirque sont particulièrement vulnérables aux blessures car ils répètent les mêmes mouvements pendant de longues heures chaque jour. Ces efforts répétitifs entraînent souvent des pathologies telles que des tendinites, le syndrome du canal carpien et des douleurs articulaires ou musculaires chroniques, qui se développent généralement de manière progressive, mais peuvent entraîner une invalidité à long terme, voire nécessiter une intervention chirurgicale si elles ne sont pas traitées. Des études montrent qu'entre [39-87%](#) des musiciens professionnels et [34-62%](#) des étudiants en musique souffrent de troubles musculo-squelettiques, tandis que [72-83%](#) de toutes les blessures liées à la danse sont causées par des répétitions de mouvement excessives plutôt que par des accidents. Dans certains emplois très répétitifs, le syndrome du canal carpien touche jusqu'à [34%](#) des travailleurs, un taux comparable à celui de nombreux artistes du spectacle. En raison de la pression liée à la performance et à l'absence d'assurance maladie, de nombreux artistes retardent leur traitement, ce qui aggrave la gravité de leurs blessures et menace leur carrière à long terme. (sources: [PMC](#) & [Readkong](#))

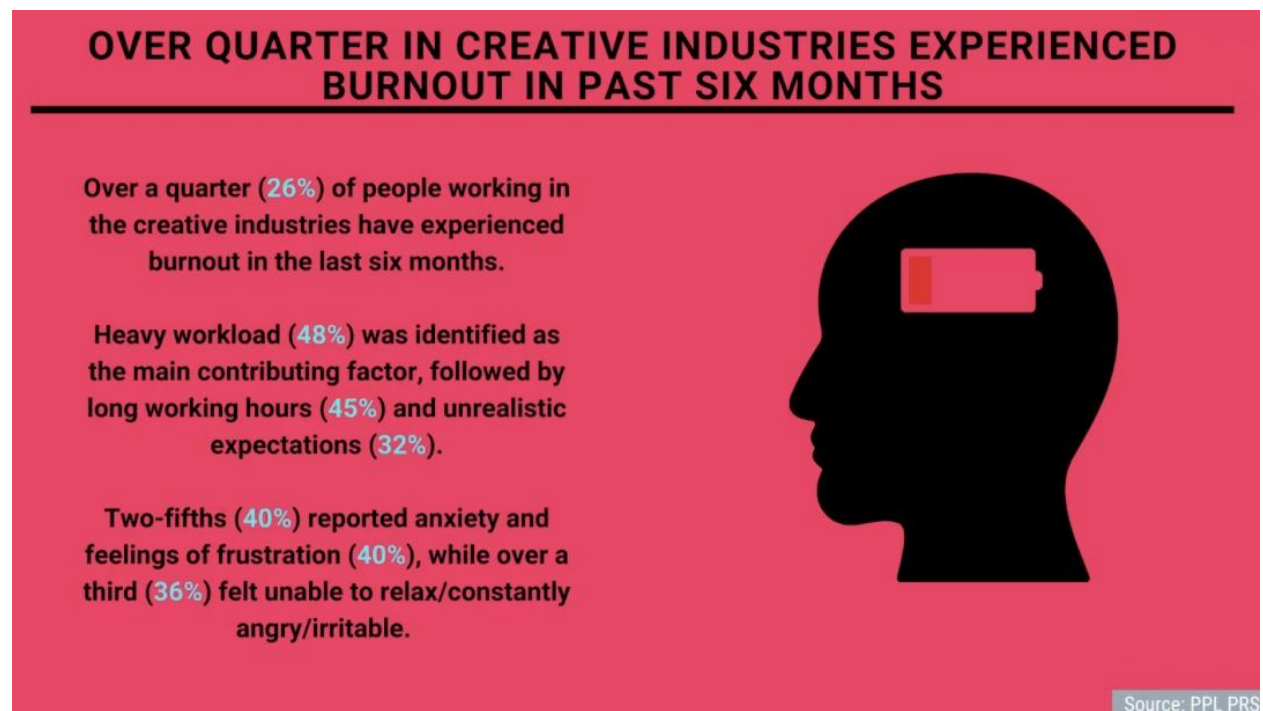
Cascades et risques techniques

Les artistes et les travailleurs en coulisses dans le secteur des arts et du divertissement sont exposés à des risques physiques importants, notamment des brûlures, des chutes en hauteur et des dysfonctionnements d'équipements. Par exemple, en 2020, le Bureau of Labor Statistics des États-Unis a signalé que [645](#) travailleurs étaient décédés à la suite de chutes et que [49 250](#) des blessures non mortelles avaient été causées par de telles chutes. Dans le secteur de la construction, les chutes de hauteur représentaient [38%](#) de tous les décès, ce qui souligne la gravité de ce risque. Ces statistiques soulignent la nécessité cruciale de mesures de sécurité strictes, de formations et d'équipements de protection pour atténuer ces risques dans le secteur des arts du spectacle. (sources: [ESFL](#) & [Readkong](#))

Absence de réglementation pour les travailleurs indépendants

Une part importante des artistes dans le monde travaillent en tant qu'indépendants ou dans l'économie informelle. Ils sont souvent sans contrat, sans protection sociale et sans accès à des garanties essentielles telles que des formations en matière de santé et de sécurité, une couverture

d'assurance ou le droit de refuser des conditions de travail dangereuses. Sans représentation syndicale ni contrôle sur leur lieu de travail, ces travailleurs sont très exposés au risque d'être ignorés ou licenciés. Les données reflètent l'ampleur du problème : une étude de la Commission européenne réalisée en 2018 a révélé que [44%](#) des artistes et des écrivains de l'UE, y compris les musiciens, les danseurs, les acteurs et les réalisateurs, étaient des travailleurs indépendants, contre seulement [14%](#) de la population active générale, avec des taux dépassant [50%](#) dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. De même, un rapport de l'OIT et de l'UNESCO publié en 2024 a révélé que dans le secteur créatif du Zimbabwe, [93%](#) des travailleurs culturels sont des indépendants travaillant à leur compte, la quasi-totalité sans contrat, sans sécurité sociale et sans syndicat, ce qui les expose à des conditions de travail précaires. (source: [Readkong](#)).



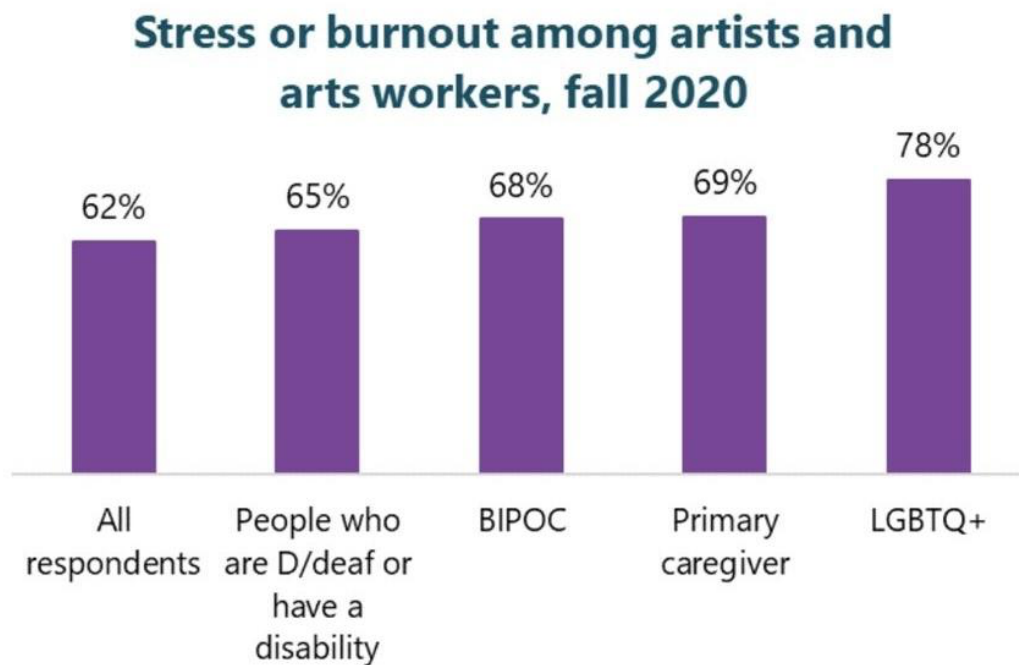
[marketing week: budgets ad spend burnout 5 interesting stats](#)

2. Quels sont les risques psychosociaux ?

Les risques psychosociaux dans le secteur des arts et du divertissement sont profondément ancrés dans le travail créatif, qui exige souvent une exposition émotionnelle, une réinvention constante et un examen minutieux par le public. Les artistes sont censés maintenir un niveau de performance et une visibilité élevés, ce qui peut entraîner de graves problèmes de santé mentale tels que l'anxiété, la dépression et l'épuisement professionnel.

Ce fardeau émotionnel est aggravé par le harcèlement généralisé sur le lieu de travail, qui va de la discrimination et de l'intimidation aux abus sexuels, et qui se produit souvent dans des environnements dépourvus de protections formelles ou de mécanismes de plainte. Les freelances et les artistes en tournée peuvent souffrir d'un isolement social intense, coupés de tout système de soutien stable et de toute communauté professionnelle. En outre, la précarité de l'emploi reste une source majeure de stress chronique : de nombreux artistes dépendent de contrats à court terme, de petits boulots ou d'emplois saisonniers, ce qui les prive de stabilité financière, d'avantages sociaux et d'un parcours professionnel clair. Cette incertitude menace non seulement leurs moyens de subsistance, mais crée également un fardeau psychologique constant qui peut gravement affecter leur bien-être et leur identité personnelle.

Le cas de la mise sous tutelle de Britney Spears illustre parfaitement comment l'attention intense du public, la perte d'autonomie et l'exploitation peuvent entraîner un stress psychosocial important, soulignant les dangers que représente l'industrie du divertissement pour la santé mentale des artistes.



[Hill Strategies: "On Precarity in the Arts"](#)

3. Quels sont les risques liés à l'emploi ?

Les risques liés à la sécurité de l'emploi dans le secteur des arts et du divertissement découlent en grande partie de la nature irrégulière et ponctuelle du travail. La quasi-totalité des artistes sont des travailleurs indépendants, des contractuels temporaires ou des travailleurs occasionnels sans statut d'emploi permanent. Par conséquent, ils n'ont souvent pas accès à des protections essentielles telles que les allocations chômage, les congés maladie, les congés maternité ou les cotisations pour la retraite. Leurs revenus sont instables, car ils dépendent de la demande saisonnière, des financements publics ou des algorithmes des plateformes numériques. De plus, de nombreux travailleurs créatifs sont exclus des cadres nationaux du travail, ce qui signifie qu'ils ne sont pas protégés juridiquement en cas de licenciement abusif ou de perte soudaine d'emploi. Même ceux qui travaillent avec des contrats les trouvent souvent vagues, à court terme ou dépendent d'intermédiaires tiers tels que des agences ou des services de streaming, ce qui limite leur pouvoir de négociation. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence et aggravé ces vulnérabilités, puisque d'après l'UNESCO, plus de 20 millions d'artistes se sont retrouvés sans travail ni sécurité de revenus, beaucoup d'entre eux passant entre les mailles du filet et devant compter sur des programmes d'aide générale.

TRAITÉS ET ÉVÉNEMENTS PERTINENTS DE L'ONU

10/12/1948

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Un texte fondamental sur les droits de l'homme affirmant le droit au travail, au libre choix de son emploi, à des conditions équitables, à la protection sociale et à l'égalité de rémunération (article 23).

[Déclaration universelle des droits de l'homme | Nations unies](#)

16/12/1966

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Traité juridiquement contraignant qui garantit des salaires équitables et des conditions de travail sûres, ainsi que la sécurité sociale et la participation culturelle. (articles 7 à 15)

[Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels | HCDH](#)

27/10/1980

Le cadre non contraignant mais influent de l'UNESCO exhorte les États membres à respecter les droits des artistes à la sécurité sociale, à des conditions d'emploi équitables, à la mobilité et à la liberté d'expression, y compris le droit de se syndiquer.

[Recommandation de 1980 sur la condition de l'artiste | Diversité des expressions culturelles](#)

15/06/2006

Recommandation de l'OIT sur les relations de travail. Elle fournit des orientations pour identifier les relations de travail, y compris les arrangements déguisés et les contrats de freelance, afin que les travailleurs occupant des emplois précaires bénéficient de droits et de protections appropriés (n° 198).

[Recommandation sur les relations de travail, 2006 \(n° 198\)](#)**SOLUTIONS POSSIBLES**

- Les gouvernements devraient reconnaître légalement les artistes et les travailleurs indépendants comme des travailleurs ayant des droits, et non comme des travailleurs informels ou amateurs. Cela implique notamment d'intégrer les artistes dans le code du travail, afin de leur permettre d'accéder à des protections sociales telles que les allocations chômage, l'assurance maladie et les retraites.
- Exhorter les gouvernements à établir des contrats modèles afin d'empêcher l'exploitation et de garantir des normes minimales en matière de rémunération, d'horaires de travail, de droits d'auteur et de sécurité. Et défendre les droits de négociation collective des artistes par des syndicats ou des associations professionnels.
- Adopter et appliquer des normes de sécurité au travail, adaptées aux conditions de travail et de production. Cela inclut la mise en place de formations obligatoires en matière de sécurité pour les travailleurs de scène, les artistes et les techniciens. Il faudrait également imposer une assurance santé individuelle et professionnelle pour les emplois exposant à des risques physiques (par exemple, les cascadeurs, les danseurs).
- Élaborer des stratégies nationales qui soutiennent les services de santé mentale destinés spécifiquement aux artistes et aux professionnels de la culture. Cela inclut la création de canaux anonymes et accessibles pour signaler les cas de harcèlement et d'abus, et garantir une application stricte de la tolérance zéro dans toutes les institutions culturelles.
- Augmenter le financement public dans le domaine culturel, non seulement pour les institutions d'élite, mais aussi pour les créateurs locaux et amateurs. En se basant sur l'expérience des États-Unis, il semble nécessaire de mettre en place des systèmes de secours d'urgence (par exemple, en cas de pandémie, de grève ou de fermeture de lieux de spectacle) qui incluent automatiquement les artistes indépendants et les travailleurs autonomes.
- Enfin, veiller à ce que les politiques en matière de visas et de résidence permettent aux artistes de travailler à l'étranger sans perdre leur protection sociale. Et également, signer et mettre en œuvre des traités culturels qui protègent la liberté d'expression et la diversité culturelle.

QUESTIONS GUIDEES:

1. Comment votre pays définit-il et protège-t-il légalement le statut des artistes et des travailleurs culturels, en particulier les travailleurs indépendants et les travailleurs occasionnels?
2. Quelles mesures sont mises en place pour assurer la sécurité physique sur les plateaux, les scènes et les lieux de spectacle dans votre pays ?
3. Quels sont les systèmes de soutien existants dans votre pays pour faire face aux défis en matière de santé mentale et aux risques psychosociaux pour les artistes ?
4. Les artistes et les interprètes de votre pays sont-ils couverts par des régimes de protection sociale tels que l'assurance maladie, les allocations chômage et les pensions ?
5. Comment votre pays prévient-il et traite-t-il le harcèlement, la discrimination et les abus sur le lieu de travail dans le secteur culturel ?
6. Quelles leçons votre pays a-t-il tirées de la pandémie de COVID-19 concernant la vulnérabilité des industries culturelles et créatives ?
7. Comment votre pays promeut-il la liberté d'expression artistique et protège-t-il les artistes exposés à la censure ou à la répression ?
8. Quelles politiques ou stratégies de financement votre gouvernement utilise-t-il pour soutenir à la fois les institutions établies et les artistes indépendants ou émergents ?

BIBLIOGRAPHIE

- [Conditions de travail des artistes – Beswic](#)
- [Convention n° 198 de l'OIT sur la relation de travail](#)
- [Déclaration universelle des droits de l'homme | HCDH](#)
- [Pacte international relatif aux droits civils et politiques | HCDH](#)
- [Recommandation de 1980 concernant la condition de l'artiste - UNESCO](#)

- [Méthodologique - UNESCO](#)
- [Travailleurs du secteur des arts et du divertissement](#)
- [Protection sociale dans le secteur culturel et créatif](#)
- [L'avenir du travail dans le secteur des médias, des arts et du divertissement](#)
- [Troubles musculo-squelettiques liés à la pratique musicale chez les musiciens : revue systématique de l'incidence et de la prévalence](#)
- [Statistiques sur les accidents mortels au travail](#)
- [Emplois et compétences dans le domaine culturel et créatif : qui, quoi, où](#)
- [Nouveau rapport OIT-UNESCO : malgré son potentiel, le secteur créatif du Zimbabwe](#)
- [Analyse et gestion des actes dangereux et des conditions dangereuses. Collecte et analyse des données - ScienceDirect](#)
- [Semaine du marketing : budgets, dépenses publicitaires, épuisement, 5 statistiques intéressantes](#)
- [Hill Strategies : « Sur la précarité dans les arts »](#)
- [Recommandation sur les relations de travail, 2006 \(n° 19\) Archives](#)
- [Recommandation de l'OIT sur les relations de travail.](#)